



## ■ BILAN du SCoT de 2011

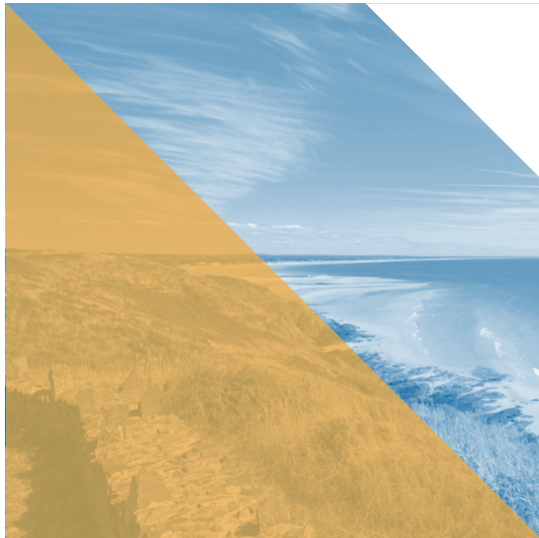


# SCoT du Pays du Cotentin

Compte rendu

■ Forum – Bilan

12 mai 2017



A la suite de la présentation du bilan du SCoT de 2011 effectuée en plénière, les participants étaient invités à discuter en atelier autour de deux questions :

- Quels sont les attentes vis-à-vis du SCoT d'un point stratégique ?
- Quels sont les attentes vis-à-vis du SCoT d'un point de vue technique ?

Elles avaient pour but de cerner les besoins opérationnels et /ou prospectifs, communs et/ou spécifiques des participants, pour comprendre leurs souhaits. En outre, ces ateliers étaient l'occasion d'échanger sur les forces de changement à interpeller avec acuité lors de la révision du SCoT au regard de l'énoncé du bilan.

## ■ Des éléments invariants :

- Le territoire est une presqu'île que le nouveau périmètre de SCoT renforce. Cette état, dans la continuité du précédent SCoT, est à mettre en valeur car elle témoigne d'une réelle identité et manière de vivre le territoire.

Pour autant, se vivre en quasi insularité ne signifie en rien être déconnecté des flux économiques comme démographiques. L'ouverture demeure toujours, et avec plus d'acuité, un objectif majeur que le SCoT devra intégrer, dans la même direction que le SCoT de 2011, pour densifier son attractivité.

- L'ambition démographique fixée en 2011, même non atteinte, reste d'actualité car elle doit rester couplée à l'ambition économique du territoire et à ses besoins de rééquilibrage générationnel et social.
- L'accessibilité, depuis et vers le territoire, reste un enjeu majeur. L'ouverture externe ne pourra être effective que dans la mesure où les infrastructures ferrés et routières soient renforcées et pérennisées. Le cadencement des trains entre Paris et Cherbourg doit répondre à des besoins exprimées par le tissu économique, dont touristique, tout comme le doublement de la RN 13.

Cette accessibilité ne serait être complète sans le numérique. Le Département s'avère actif en la matière, mais le raccordement demandera à porter la réflexion sur les usages : e-commerce, e-learning, e-santé..., mais également sur l'aménagement (localisation des tiers-lieux, plateforme logistique en lien avec les usages numérique...).

- Au demeurant, l'accessibilité a été aussi déclinée à l'échelle interne au territoire. Les déplacements croissent, voire sont plus longs, ce qui appelle à trouver des leviers pour rapprocher les espaces de vie des espaces de travail ou de services/équipements. A ce titre, une bonne définition des polarités constitue un enjeu sur lequel le SCoT devra être questionné pour qu'il permette au Cotentin d'être un véritable territoire de proximité propice à un nouvel élan de son attractivité auprès des ménages.

## ■ Des éléments à (ré)interroger :

- Le changement de périmètre du SCoT et les nouvelles manière de concevoir le parcours résidentiels des ménages interpellent les grands équilibres de l'organisation territoriale.

Les bassins de vie sont nombreux, ce qui amène à une reconfiguration possible des pôles intermédiaires et de proximité afin d'être dans une logique de reconnaissance des spécificités de chacun d'entre eux et de donner de la profondeur à l'attractivité résidentielle comme économique de l'ensemble du SCoT.

Mais plus encore, il s'agit d'augmenter la notion de fidélité au territoire de la part des ménages au travers de services et équipements mutualisés, donc spatialement organisé.

Dès lors, cultiver l'identité et communiquer sur une image d'une Normandie qualitative et créatrice de richesses au travers de ses paysages, de son environnement, de son agriculture, de ses caractéristiques économiques, de son potentiel touristique, de sa proximité à l'égard de ses habitants et des ses relations avec Paris et l'axe Seine deviennent essentiels pour être dans une logique d'offre proactive sur ces thématiques et non dans une logique de corrections récurrentes des déséquilibres constatés.

- Afin de matérialiser une stratégie et des objectifs atteignables, le SCoT doit devenir le support d'une structuration locale dans laquelle les communes peuvent bénéficier de marges de manœuvre au regard de leurs spécificités, en conformité avec le contexte de la Loi notamment sur la question des risques et de gestion économe du foncier agricole.
- Le fait métropolitain gagnant de l'ampleur dans l'architecture institutionnelle et la recomposition économique à l'œuvre à l'échelle de la France demandent une réponse territoriale organisée pour ne pas être à l'écart des grands flux et des instances de décisions politiques comme économiques.
- Dans cette logique, les liens littoraux – arrières pays, Cherbourg et autres bassins de vie, sont à approfondir pour une meilleure diffusion et mis en réseau des complémentarités.

Animé par Véronique Bisson

Des atouts (notamment maritime, une agriculture fondatrice, des espaces naturels et littoraux préservés), de la matière grise (ressources humaines, ingénieurs, ...), etc., ...

- **Un enjeu est celui de combler le déficit d'image du territoire et de trouver les projets qui constitueront la base d'une vision d'avenir cohérente :**
  - Une approche qui doit être opérationnelle compte tenu de la gestion des contraintes ;
  - Une gestion de l'espace contrainte pour définir un ou des modèles d'urbanité attractifs ;
  - Une image et rôle de Cherbourg ville à 360° ;
  - Une reprise démographique forcément corrélée à une expansion économique ;
  - Un modèle à définir pour les espaces littoraux touristiques plus éloignés des pôles économiques productifs.

# Atelier 2

- **Un enjeu de projet stratégique de territoire pour avoir un coup d'avance aux regard des évolutions sociales et économiques :**
  - Un nouveau projet agricole élément constituant du projet de territoire : quel mode de production tant du point de vue laitiers que de l'élevage ?
    - Enjeu de gestion des haies bocagères et nivellement (talus biseautés / constructions et problèmes de gestion environnementale) ;
    - Enjeu de réorganisation du foncier agricole.
  - Quels nouveaux usages et quels changements d'usage de certains espaces urbanisés et du bâti ?
    - Espaces commerciaux, montée en puissance de la vente en ligne et des nouveaux modes de livraisons ;
    - Friches ;
    - Logements vacants, réhabilitation ou nouveaux usages, nouveaux besoins d'habitat ;
    - Cycles de parcours résidentiels :
      - Enjeu des territoires touristiques comme la Côte des Isles avec le vieillissement et la transformation de résidences secondaires en résidences principales, et le besoin de plus petits logements proches des services et de meilleure qualité énergétique.
    - Réhabilitations, équipements partagés, etc.
  - Quel mode d'évolution des espaces littoraux ?
  - Quels rôles et quelles perspectives pour les activités maritimes (pêche, conchyliculture ressources halieutiques, nautisme, fret, énergie...) / aller plus loin dans la maritimité du territoire ?